



Le 5 août 2016

Comité permanent des finances
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Canada

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Je vous écris au nom du Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA), l'organisme qui défend les intérêts des Fédérations juives du Canada. Puisque vous examinez actuellement des suggestions pour le budget fédéral de 2017, j'aimerais porter à votre attention certaines priorités de notre collectivité en matière de politiques publiques qui ont des incidences budgétaires.

Infrastructure de sécurité : Le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque (PFPIIS) de Sécurité publique Canada aide les collectivités à risque d'être victimes de crimes motivés par la haine à améliorer l'infrastructure de sécurité dans des lieux de culte, les établissements d'enseignement et les centres communautaires. Les besoins et le nombre de groupes à risque, la nature des menaces et le coût des mesures de sécurité ont changé depuis l'élaboration du PFPIIS en 2008. Le niveau de financement relativement modeste (3 millions de dollars) et la structure du programme qui sont actuellement restreints aux mesures extérieures et assujettis à des conditions géographiques, historiques et financières, peuvent être considérablement améliorés. La modernisation du PFPIIS aurait une grande incidence sur les groupes à risque qui ne devraient pas être obligés d'assumer eux-mêmes les coûts économiques et sociaux élevés associés au renforcement de la sécurité de leurs communautés en tant que condition sine qua non de leur pleine participation à la société canadienne.

Logement abordable : Selon une analyse de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 réalisée par les Fédérations juives du Canada, 14,6 % des Juifs canadiens vivent dans la pauvreté, notamment une personne juive et aînée sur six. Plusieurs de ces personnes occupent des logements subventionnés par l'État. Nous avons accueilli favorablement l'engagement sur 10 ans annoncé par le gouvernement du Canada en matière d'infrastructure sociale et l'allocation de 2,3 milliards de dollars sur deux ans au logement abordable dans le budget de 2016. Nous espérons que le budget de 2017 accordera un soutien supplémentaire et à long terme au logement abordable afin de donner un accès durable aux Canadiens vulnérables, et plus précisément aux personnes âgées.

Soins palliatifs : Actuellement, moins de 30 % des Canadiens ont accès à des services de soins palliatifs de qualité. Même lorsque des politiques et des procédures en matière de soins palliatifs sont en place, un manque de ressources, de formation et d'accès limitent souvent la prestation des soins. Nous sommes encouragés par le mandat de la ministre de la Santé visant à assurer un soutien financier aux soins palliatifs et l'engagement du gouvernement à investir 3 milliards de dollars pour accroître et améliorer les services de soins à domicile, y compris les soins palliatifs. Nous espérons que le budget fédéral de 2017 permettra de répondre aux

besoins suivants :

- élaborer une stratégie pancanadienne sur les soins palliatifs et de fin de vie;
- augmenter les services de soins palliatifs et l'accès dans tous les contextes;
- accroître la qualité et la cohérence des soins palliatifs et de fin de vie;
- accroître le soutien aux aidants naturels, sous la forme d'avantages financiers et fiscaux souples;
- veiller à ce que le système de soins de santé respecte les besoins psychosociaux et spirituels des patients et de leurs familles.

Dons de bienfaisance : Nous avons accueilli favorablement l'intention du gouvernement d'augmenter le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance pour les personnes dont le revenu dépasse 200 000 dollars jusqu'au nouveau taux d'imposition maximal (33 %). Ceci évite l'effet dissuasif associé aux dons de bienfaisance dans le niveau supérieur de revenu sur lequel de nombreux organismes de bienfaisance comptent le plus pour obtenir du soutien. Les crédits d'impôt pour dons de bienfaisance étaient auparavant liés aux taux d'imposition minimal et maximal des particuliers dans le cas des dons inférieurs ou supérieurs à 200 dollars respectivement. Nous croyons que le gouvernement devrait envisager d'augmenter le crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance au nouveau taux d'imposition maximal (33 %) pour tous les Canadiens, peu importe leurs revenus, même si ce nouveau taux s'applique aux dons qui dépassent un autre seuil de plus de 200 dollars. Cette mesure ferait de sorte que tous les Canadiens seraient également encouragés à faire des dons de charité et qu'ils obtiendraient les mêmes avantages, et elle stimulerait la croissance de l'important secteur de la bienfaisance dans l'économie et la société canadiennes.

Surveillance de la sécurité : Alors que le Parlement poursuit le débat sur le projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, il est essentiel que les institutions et organismes chargés d'assurer le juste équilibre entre la sécurité publique et les droits civils disposent de ressources suffisantes. Lors des audiences sur projet de loi C-51 de la législature précédente, le CIJA a demandé que les ressources allouées au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) soient augmentées pour assurer son efficacité continue. Le budget de 2015 allouait 12,5 millions de dollars au CSARS sur cinq ans et 2,5 millions de dollars annuellement par la suite. Il est impératif que le CSARS et le nouveau Comité de parlementaires, si le projet de loi C-22 devient une loi, disposent des ressources financières et humaines dont ils ont besoin pour remplir efficacement leurs fonctions.

Je vous remercie de votre attention. C'est avec plaisir que je témoignerai devant votre Comité afin de discuter de ces enjeux de manière plus détaillée.



Shimon Koffler Fogel, directeur général
Centre consultatif des relations juives et israéliennes